

## Communiqué de presse

Information réglementée -  
embargo jusqu'au 09.01.2014,  
17h45



Anvers, le 9 janvier 2014

### Publication conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 - Réglementation en matière de transparence

#### Notification de participation importante

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publication de participations importantes et suite à l'introduction dans les statuts de Vastned Retail Belgium d'un seuil statutaire de 3 % lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011, Vastned Retail Belgium annonce avoir reçu le 7 janvier 2014 une déclaration de transparence de la part Capfi Delen Asset Management SA, dont le siège social est situé à 2020 Anvers, Jan Van Rijswijcklaan 178.

Il ressort de cette déclaration que les droits de vote liés aux actions Vastned Retail Belgium qui sont tenus directement ou indirectement par Capfi Delen Asset Management SA dès le 7 janvier 2014 se situent au-dessus de la limite de 3 % du total des droits de vote existants et s'élèvent à 4,13 %.

La notification complète ainsi que la structure d'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de Vastned Retail Belgium sous la rubrique "Corporate - Corporate Governance - Actionnariat et déclarations de transparence" ou par ce lien: [http://www.vastnedretailbelgium.be/fr/retail/corporate/gouvernance\\_dentreprise/actionnariat/](http://www.vastnedretailbelgium.be/fr/retail/corporate/gouvernance_dentreprise/actionnariat/)

#### Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, sicaf immobilière publique de droit belge,  
Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, tel. 03/287.67.87, [www.vastnedretailbelgium.be](http://www.vastnedretailbelgium.be)